



VILLE DU PUY EN VELAY

DÉCISION

N° DEC_V_2024_0142

Service : Sports	Objet : Commodat relatif à la mise à disposition d'un garage, situé rue Henry CHAS, par la Ville du Puy-en-Velay à l'association "Vélo Club du Velay".
----------------------------	--

Le Maire de la Ville du Puy-en-Velay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 mars 2023 adoptée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'un certain nombre de compétences à Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à disposition ce garage pour permettre le stationnement de véhicules ainsi que le stockage de matériels utilisés par l'association sportive "Vélo Club du Velay",

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un commodat avec l'association Vélo Club du Velay, pour le prêt à titre gratuit d'un garage situé rue Henry CHAS, cadastré feuille 000AT 01, issu de la division de la parcelle 0057, d'une superficie d'environ 200 m2.

ARTICLE 2 : La mise à disposition prend effet le 1 octobre 2024 et s'achèvera le 31 août 2027.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville du Puy-en-Velay et le comptable public assignataire, comptable de la trésorerie du Puy-en-Velay, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente

Décision n°DEC_V_2024_0142

décision.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 2 octobre
2024

Signé par : Michel

CHAPUIS

Date : 02/10/2024

Qualité : M. le

Maire